

Administration portuaire Vancouver-Fraser

L'Administration portuaire Vancouver-Fraser (APVF) s'engage à mener ses activités de manière responsable et durable afin de protéger l'environnement et, lorsque cela est possible et réalisable, de promouvoir son amélioration continue auprès de ses employés, de ses clients et de ses partenaires communautaires.

Conformément à la politique environnementale et à la politique d'examen des projets et de l'environnement de l'APVF, des examens environnementaux sont effectués pour tous les projets, ouvrages et activités situés en totalité ou en partie sur les terres et les eaux gérées par l'autorité portuaire, afin d'assumer les responsabilités de l'APVF en vertu de la *Loi maritime du Canada* et de satisfaire aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, le cas échéant. L'examen porte sur les effets environnementaux négatifs potentiels d'un projet sur la qualité des terres, de l'air et de l'eau. En fonction de la portée du projet, l'examen comprend l'évaluation des effets sur les poissons et leur habitat, les espèces aquatiques, les oiseaux migrateurs, la santé et les conditions socio-économiques, le patrimoine physique et culturel et l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles.

Parmi les projets examinés par l'autorité portuaire entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016, tous ont été soit considérés comme peu susceptibles de causer des effets environnementaux négatifs importants avec l'application de mesures d'atténuation appropriées, soit considérés comme peu susceptibles de causer des effets environnementaux négatifs importants. Une liste complète des projets examinés est disponible sur le site web de l'APVF à l'adresse suivante : <http://www.portvancouver.com/environnement/environmental-reviews/>.

À titre d'exemple, le 30 mai 2016, l'autorité portuaire a délivré un permis de projet à G3 Terminal Vancouver Limited Partnership pour la construction d'un nouveau terminal céréalier en vrac à North Vancouver, en Colombie-Britannique. Le projet comprend la construction de nouveaux bâtiments, de systèmes de transport, de 48 silos de stockage de céréales en béton, d'un nouveau poste d'amarrage pour le chargement des navires et d'une boucle ferroviaire pouvant accueillir trois trains de 150 wagons chacun par jour. La capacité maximale du terminal est estimée à huit millions de tonnes métriques par an, avec un stockage sur site pouvant atteindre 200 000 tonnes dans les silos. Le projet est situé sur un site industriel déjà aménagé.

Les principales mesures d'atténuation ont été intégrées dans la conception du projet afin de remédier aux effets potentiels. Des becs télescopiques pour les chargeurs de navires, des convoyeurs fermés avec des dépoussiéreurs filtrés et la capture au point de génération aux points de réception ont été ajoutés pour gérer les émissions de poussières. Les mesures d'atténuation du bruit comprennent un aménagement du site qui permet des pratiques de déchargement en continu et évite la plupart des manœuvres ferroviaires, l'utilisation de silencieux d'échappement sur les dépoussiéreurs, et l'installation de déflecteurs et de blindages sur les équipements qui constituent une source de bruit importante.

Le projet a été approuvé sous réserve de 74 conditions d'autorisation que G3 doit respecter

pour s'assurer que le projet n'entraîne pas d'effets négatifs importants sur l'environnement. Les informations relatives au projet sont disponibles sur le site www.portvancouver.com/development-and-permits/status-of-applications/.